

Nous, Maire de la Ville de RONCHIN,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants.

Vu le Code la voirie routière notamment en son article L.113-2,

Vu le Code de la Route.

Vu la délibération en date du 13 décembre 2022 fixant le montant des redevances d'occupation du domaine public communal,

Vu la CGPPP dans ses articles L. 2125-1 et suivants et L. 2122-1 et suivants,

Vu la demande de régularisation d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public de l'entreprise SCCV LILLE-COMINES – 217 boulevard de la Liberté— 59000 LILLE, en date du 31 août 2023 pour le chantier de construction d'un immeuble situé 159 av Jean Jaurès à RONCHIN du 10 juin au 31 août 2023 inclus,

Vu la demande de prolongation de la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public jusqu'au 09 juin 2023,

Considérant que l'autorité municipale a l'obligation de régler la circulation et d'assurer la sécurité dans la Commune.

Objet : Arrêté d'occupation du domaine public / Stationnement gênant Au droit du chantier situé 159 avenue Jean Jaurès

Construction d'un immeuble

Réf.: MB/XT/JC/JH/SC n° 203/23

N° 23/278

#### ARRETONS

## Article 1er -

L'entreprise SCCV LILLE-COMINES est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre d'un chantier situé au 159 avenue Jean Jaurès. L'emprise de l'occupation du domaine public est de 216 m²

## Article 2ème -

Cette autorisation est accordée à titre précaire et révocable à compter du 10 juin 2023 au 31 août 2023 inclus.

## Article 3eme -

Le demandeur devra s'acquitter des redevances calculées en fonction de la surface déclarée dans la demande et des tarifs unitaires fixés par le conseil municipal. Leur non-paiement entraîne de plein droit le retrait de l'autorisation.

#### Article 4ème -

Le demandeur s'engage à restituer les lieux occupés dans un parfait état de propreté. En cas de détériorations ou de dégradations constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais du demandeur.

the larger to the police

and halp not be before the first of the second of the seco

# E 10 1 1 1 1 1 1 1 1

# de abases.

e entre de la laciona de la fierte de la marca de la la la paper de la la paper de la companya de la companya La serie de la companya de la companya de la la marca de la serie de la la la companya de la la companya de la La companya de la co

#### 5 2 2 3 1 1

nata amborospou asu, ensantés y cou, pou santou absorpéte a monseu da lampan el 20 ou 11. ación 1013 ducests

#### Control of the second

La di quande a devisa e supplier des sadesanicos valculés e en fonction de la statisma déclarace dans la genotiaix — dou runts unitaires fisés par a agrael minimisal Leur num palement automo de plem droit a salcot de l'autorisation.

#### Article 4" --

Le demandeur s'engage e restituer les heux oucupes dans un pariert alar de properté. En cas de détériorations ou de degradations constatees, la commune tera procéder aux travaux de remise en étatraux frais du demandeur.

#### Article 5ème -

À compter du 10 juin 2023 au 31 août 2023 inclus, le stationnement des véhicules sera interdit au droit de l'emprise demandée et au fur et à mesure de l'avancement des travaux, le stationnement sera réservé aux véhicules de transport. Le non respect de l'interdiction sera sanctionné conformément aux lois et règlements en vigueur. Le véhicule pourra faire l'objet d'une mise en fourrière par le titulaire du marché en matière de fourrière municipale.

#### Article 6ème -

Au droit du chantier, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.

#### Article 7ème -

L'Entreprise assurera la pose de la signalisation réglementaire qui sera éclairée la nuit. Un passage piéton sera matérialisé au droit du n° 163 avenue Jean Jaurès.

## Article 8ème -

Les déblais seront évacués au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

## Article 9ème -

## A) Dispositions relatives à la réalisation des travaux :

- 1- Le présent arrêté ne dispense pas l'entreprise ou le concessionnaire d'obtenir l'autorisation réglementaire de l'Administration Gestionnaire du Domaine Public.
- 2 Les rubans de signalisation ne seront utilisés que pour renforcer la visibilité du chantier.
- 3 L'entreprise est tenue de procéder à l'installation de panneaux d'informations à chaque extrémité de son chantier.

Ceux-ci comporteront : le nom du concessionnaire, le nom de l'entreprise et ses coordonnées, la nature des travaux, la date de début et la durée du chantier.

- 4 Les palissades métalliques sont interdites à moins de 2 mètres des supports de même nature alimentées électriquement. Ceux-ci ne peuvent en aucun cas servir de point d'attache.
- 5 L'entreprise est tenue de prendre toutes les mesures nécessaires pour la protection des arbres.
- 6 L'entreprise susvisée devra prendre des précautions pour éviter, dans toute la mesure du possible de salir les abords du chantier en cause ainsi que les chaussées empruntées éventuellement par ses transports de terre ou de matériaux.

Les véhicules devront être chargés correctement pour ne pas perdre en cours de route une partie de leur contenu. L'entreprise procédera à des nettoyages périodiques, voire journaliers, des abords et chaussées intéressés.

7 - En outre, dès l'achèvement des travaux, l'entreprise effectuera l'enlèvement des matériaux en excès laissés sur les chaussées et trottoirs (gravillons, sable, etc...)

Si, par suite de la négligence ou de la carence de l'entreprise responsable, les nettoyages et enlèvements des matériaux n'étaient pas effectués, les services municipaux, après mise en demeure à l'intéressée ou sur simple appel téléphonique resté sans effet, pourraient y pourvoir aux frais de ladite entreprise, notamment en cas de danger immédiat.

#### **B - Dispositions relatives aux tiers:**

#### 1 - L'entreprise chargée des travaux devra veiller :

- à l'installation et l'éclairage des barrages d'interdiction de circulation
- à la pose des panneaux de signalisation, conformément aux prescriptions éditées par l'instruction interministérielle du 22 octobre 1963, pris en exécution de l'article 44 du code de la route (circulaire d'application n°106 du 28 décembre 63).
- au bon état des barrages et de leur signalisation.

Cette Société devra également prévoir l'installation des panneaux de déviation de circulation et sera tenue pour seule et entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés aux tiers par l'exécution des travaux.

organis et govern de la compressión en en collega l'eganne de la collega de la delición de como de La propertion de la collega de la collega de la compressión de la compressión de la collega de la collega La esta Maria de la collega de la collega de la collega de la compressión de la collega de la collega de la col La esta Maria de la collega de la collega

And the state of t

## 1 6 6 6

All the second control of the s

#### to the same

the production of the producti

#### TO STATE

and the statement of the solid control of the statement of the solid statement of the solid statement of the control of the solid statement of the solid stateme

5 분명하고 1980년 1987년 - 1982년 - 1982년 1981년 1981년 - 1982년 1981년 1982년 - 1982년 1981년 1982년 1982년 1982년 1982년 1982 당시 기술

de la marcha de la companya de la c La companya de la companya del companya de la companya de la companya del companya de la companya del companya de la companya del companya de la companya del companya del

pary apograficación en como por el compositivo de la compositivo della compositiva della compositiva della compositiva della compositiva della compositiva d

The filter data data the necessary data based in description of the located in non-common using the filter or excession and assert the characters of indicated in the complete or expension of the complete data and the complete or expension of the complete data and the complete or expension of the complete data and the complete data and the complete or expension of the complete data and the c

the self-to be be to begin the countries to consider the first part to complying the energy operation in the company and a self-to-be self-to-be and the confideration of the company and the company of the countries of the count

#### are an asympton and recorded B

#### : reflav gygb kusvali seb segrada esirgati te 👉 🗀

- à l'un la lation et l'actionage des barrages d'intention de circulation
- à le pose des parmeuts de signalisation, combinément aux presonance doitées par l'instruction interministérielle du 22 octobre 1963 cris en exécution de l'arricle 44 du code de la culte (crociaire d'application n° 100 du 28 decembre 63).
  - au bon elet des betrants et de lauf signalisation.

Cutte Scolifé devre également prévoir l'installation des paintenux de deviation de cut itation et sere tonue puur seule et entièrement responsable de tous les accidents et douvreges causés aux tiers par l'execution des traveux 2 - Les barrages seront installés de façon à pouvoir être facilement et rapidement déplacés en cas d'intervention urgente des pompiers ou de la police dans cette voie.

## C) Dispositions relatives aux riverains :

- 1 Les dispositifs mécaniques bruyants ne peuvent être utilisés entre 19 heures et 8 heures.
- 2 L'entreprise devra mettre à une extrémité du chantier les poubelles des riverains si la Société de collecte des déchets ménagers ne peut pénétrer dans la voie.
- 3 L'accès aux immeubles riverains devra toujours être assuré sauf réglementation particulière reprise ci-dessus.

## D) Dispositions générales :

- 1 Dès que le délai accordé pour la réalisation des travaux est dépassé la Ville de Ronchin se réserve le droit de faire procéder au comblement de la tranchée aux frais de l'entreprise, sans que celle-ci n'ait l'assurance d'en être informée.
- 2 Le stationnement des véhicules municipaux, communautaires et des concessionnaires appelés à se déplacer pour les travaux en cause, sera autorisé au droit et dans l'emprise du chantier correspondant.
- 3 Tout véhicule en infraction aux dispositions du présent arrêté pourra être déplacé ou mis en fourrière aux frais et risques de son propriétaire, conformément aux dispositions de cet arrêté.
- **4** Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

#### Article 10ème -

Le présent arrêté sera transmis pour exécution à l'entreprise SCCV LILLE-COMINES, à Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et à la Police Municipale.

## Article 11 ème -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours près le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à RONCHIN, le 31 août 2023

Michel BOURGOIN

Conseiller Délégué aux Mobilités et au Cadre de Vie

Tél: 03.20.16.60.00

Fax: 03.20.16.60.38

Toute la correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire Hôtel de Ville 650, avenue Jean Jaurès 59790 RONCHIN 2 i Les comisées acombinable de la frégorifé par le critic de la greconnect de la propertie de la Servicion de la Company de la

# amenan'i sus se delu, encohecgo di Di

- I i li de Repondie medien de la reprenis de neumant sou au socianio de la seud di lectres. De la antrepri la destra de la la consentante de la comercies papagina des diverdins di la bacifita de som al el destruts declads menaners no pera conserva dans la cala
- nonamento del halo esteras e de estricio Biede espesario I de cimpo e la 1924 1.44 de comentante de la 1924 1.44 de comentante de la comentante della comentante de la comentante del comentante de la comentante del comentante de la comentante del comentante de la comentante de la comentante de la comentante del comentante del comentante de la comentante del come

#### and the second second of

- i e filma i prede i diazi di umije u ku u i kodi i mi mu ja mavakon est dopusaje tu vitorido filumo no abi dicentro do divo do bava in rokoje isu i malujembori do lo topicoke kux finiki u i umitemitan. seno dos estekojnos naudo supervidirente uden en primina ka
- A char standancement also a baches man quality deminant eficient de cela seus antes es de la calega. Als se Andréas à la chipacia por malla la caracter della secta la capte de dicinerata. Il tragma el acadande de calega.
- general engale setta en en en el para provinció a nobacció de entre de collecció de collecció de la collecció d Ban els acentrologísticos el cumo en traco constituiros en el propieto de el collecció de el collecció de el c Bandas
- Let's analyze the transfer of the most of the property of the property of the profession from the property of the

## the training

La présence delle sera discientia pisa executiva de la menose Pradici Esta Parametris. La l'ansiera de la considera del la considera della considera de la considera della con

## Artic of the

La présent de Lié de la unit de la companya de la c

PERCHASON A MANAGEMENT



\*filchel BOUPFOIN
Conseilla: Böldguó aux Mobilitás
et au Cadle de Via

The state of the s

MARK PROPERTY